

Avantages de la conduite accompagnée



Plus d'expérience et moins d'accidents

Informations issues du site maconduiteaac

Lorsque l'on choisit une formation traditionnelle, seules 20h de conduite sont obligatoires, **seulement 13h en boîte automatique**, pour pouvoir passer le permis. Avec la conduite accompagnée en plus de ces 20h de conduite, les jeunes conducteurs doivent **parcourir au moins 3000 km sur toute la durée de leur formation** (qui est au minimum d'un an). Pendant cette année de conduite accompagnée l'élève pourra conduire assez souvent pour être préparé à affronter toutes sortes de situations au volant.

Grâce à l'expérience acquise pendant la conduite accompagnée, les jeunes conducteurs sont moins anxieux et deviennent plus avisés sur la route ce qui permet de réduire les risques d'accidents après l'obtention du permis.

Augmenter ses chances de réussir l'examen du permis

Choisir la conduite accompagnée c'est augmenter ses **chances de réussir l'examen du premier coup**. Effectivement le taux de réussite après la conduite accompagnée est de 74% contre 55% avec une formation classique.

Une période probatoire plus courte

Lors de l'obtention du permis, l'on dispose uniquement de 6 points afin de parvenir à 12 points il est nécessaire de ne pas commettre d'infraction menant à un retrait de point pendant toute la durée du permis probatoire.

En ayant suivi une formation classique la période probatoire du permis est de 3 ans pendant lesquels l'on gagne 2 points par année passée sans commettre d'infraction.

Tandis qu'avec la conduite accompagnée, la **période probatoire passe à 2 ans** pendant lesquels l'on gagne 3 points par année passée

Un coût moins élevé

En moyenne la conduite accompagnée (~1100 euros) **coûte moins cher que la formation traditionnelle** (~1600 euros).

La principale différence entre les deux prix vient du nombre d'heures de conduite supplémentaires (en plus des 20h obligatoires) dont l'élève aura besoin pour être prêt lors de l'examen. Les élèves faisant la conduite accompagnée n'en ont généralement pas besoin puisqu'ils peuvent conduire avec leurs accompagnateurs en dehors de ces heures.

Une heure de conduite coûte 45 euros en moyenne.

Une assurance moins chère

En plus de réduire le prix de la formation, le fait de choisir la conduite accompagnée réduit aussi le prix de l'assurance du conducteur. Une **assurance auto** jeune conducteur coûte généralement plus cher que celle d'un conducteur chevronné. Les **assureurs proposent de meilleurs tarifs** aux conducteurs ayant choisi la conduite accompagnée puisqu'ils ont plus d'expérience au volant et risquent donc moins d'accidents.

De plus la **surprime imposé au jeune conducteur** est réduite de 50 % la première année puis de 25 % la deuxième. Elle disparaît lors de la troisième si le conducteur n'a eu aucun accident.

Un apprentissage plus agréable

L'apprentissage avec la conduite accompagnée est souvent plus apaisant pour l'élève.

La présence de l'accompagnateur, qui le plus souvent est un membre de la famille ou un ami, rassure l'élève et lui permet d'apprendre à conduire plus sereinement. Le fait de conduire régulièrement pendant un an (voir plus) permet également à l'élève **d'avoir plus de confiance en lui au volant**.

Ainsi après l'obtention de son permis le conducteur sera généralement plus à l'aise quand il se retrouvera seul sur la route.

Cette année de conduite permet bien entendu à

sans commettre d'infraction. Cette période probatoire plus courte n'est valable que pour la conduite anticipée.

l'élève d'apprendre à conduire. Mais elle peut également permettre à l'accompagnateur d'améliorer sa propre conduite, d'une certaine façon ce sont les jeunes qui réapprennent la conduite à leurs parents.

De plus le fait de **pouvoir commencer dès 15 ans** permet d'apprendre plus facilement. En effet plus on prend de l'âge, plus l'apprentissage est long et difficile.



Télécharger cette page au format pdf

Parcours de formation



Horaires conduite accompagnée à Tartas et Pontonx

🕒 du lundi au samedi 8h-20h

Forfait

Pièces nécessaires

Informations pratiques

Financement



FORMATIONS

Code
Conduite AAC
Conduite AAC B78
Conduite supervisée
Permis B
Boite auto
Autres

2eme auto-école des Landes à être certifiée Qualiopi (07/21)



MENU

Accueil
Équipe
Locaux
Véhicule
Label qualité
Règlement
Evaluation
Horaires des cours
Parcours de formation
Prepa exam
RDV post permis
Avantages de l'ACC
Garantie financière
Elève
Contact

CONTACT

📞 **Appeler**
06 30 98 33 44

✉️ **Ecrire**
labelroute@gmail.com

📍 **Pontonx**
247 Avenue du Marensin
40465 Pontonx

📍 **Tartas**
32 rue du Chanoine Bordes
40400 Tartas

HORAIRES

🕒 **Pontonx**
Conduite
du lundi au samedi 8h-20h
Bureau et code
Lundi et jeudi : 18h30 à 20h30

🕒 **Tartas**
Conduite
du lundi au samedi de 8h à 20h
Bureau et code
Mercredi et samedi de 14h à 16h

SUIVEZ-NOUS



A PROPOS

RGPD
Mentions légales
Cookies
Webdesign

Agrément préfectoral
Tartas :
E 11 040 39430

Agrément préfectoral
Pontonx sur l'Adour :
E 14 040 001 60

SARL TECAP RCS DAX
Siret 529 471 559 000 11